



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 septembre 2019

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Catherine MAIGNAN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à François LENHARD,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Bernard HOUZEAU, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h46

Secrétaire : Magalie PIAT

### ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### DL.19.070 - Convention de partenariat Chantier Pédagogique avec la MFR de Chaingy

**Guillaume GUERRÉ expose :**

Dans le cadre des modules techniques des référentiels professionnels des formations Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune, la ville d'Ingré engage un partenariat avec la MFR de Chaingy sur l'organisation d'interventions pédagogiques concernant la renaturation du site de l'Azin.

L'objet de la présente convention est de fixer les modalités de ce partenariat mis en place pour l'année scolaire 2019 / 2020. Après accord des deux parties, la réalisation du chantier s'effectuera de façon progressive sur l'année scolaire 2019-2020. Les activités de chantiers qui ont été programmées seront réalisées dans le cadre du perfectionnement des jeunes pour l'acquisition des savoir-faire et savoir-être propre à la formation professionnelle qu'ils suivent.

Le planning des interventions sera communiqué dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019/2020.

Après présentation à la commission « Vie Scolaire – Éducation populaire – Jeunesse – Environnement – Développement Durable » du 9 septembre 2019, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 01 OCT. 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :



